



**ÉCOLE DE DROIT**  
Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES  
ET DES COMPÉTENCES**  
**Année universitaire 2025-2026**

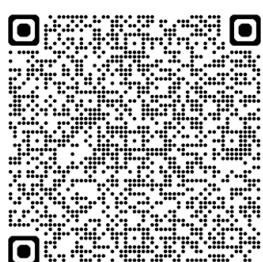
**Master JUSTICE, PROCES ET PROCEDURES**

Conseil de Gestion : 8 septembre 2025



Approuvé par le  
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire  
du 09 septembre 2025

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



## INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Anne-Blandine CAIRE - a-blandine.caire@uca.fr Jennifer Marchand jennifer.marchand@uca.fr

Parcours, Niveau ...	Réferent Pédagogique	Adresse e-mail
Justice,procès, procédures	Anne-Blandine CAIRE Jennifer MARCHAND	a-blandine.caire@uca.fr jennifer.marchand@uca.fr

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
<b>Assiduité aux CM</b>	<p>Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement.</p> <p>Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées.</p> <p>Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.</p>
<b>Assiduité aux TD</b>	<p>Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement.</p> <p>Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées.</p> <p>Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.</p>
<b>Assiduité aux TP</b>	
<b>Accès à la salle d'examen</b>	<p>Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h.</p> <p>Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante.</p> <p>-30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures</p> <p>-1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus</p>
<b>La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue</b>	<p>En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant.</p> <p>En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.</p>

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M2 Justice, Procès et Procédures	2 mois	Avant le 30 septembre N+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Anne-Blandine CAIRE ; Jennifer MARCHAND

## MODALITÉS DE COMPENSATION

<b>Master 1</b>				
<b>Intitulé des blocs de compensation</b>	<b>Numéros des UE composant les blocs</b>	<b>Crédits attribués aux blocs</b>	<b>Bloc compensable</b>	<b>Bloc non compensable</b>
<b>A</b>	<b>UE1-UE2-U3</b>	30	X	
<b>B</b>	<b>UE1-UE2-U3-UE4</b>	30	X	

<b>Master 2</b>				
<b>Intitulé des blocs de compensation</b>	<b>Numéros des UE composant les blocs</b>	<b>Crédits attribués aux blocs</b>	<b>Bloc compensable</b>	<b>Bloc non compensable</b>
<b>A</b>	<b>UE1-UE2-U3-UE4-UE5-UE6</b>	30	X	
<b>B</b>	<b>UE1-UE2-U3-UE4</b>	30	X	

## MASTER 1 - Justice, Procès et Procédures

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

9      crédits

*Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.*

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examen			2 <sup>nde</sup> chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	<b>UE 1 : Droit privé et procédure 1</b>	<b>12</b>												
		EC 1 : Droit des régimes matrimoniaux		50	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des régimes matrimoniaux - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Procédures d'exécution en matière civile et commerciale		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		<b>UE 2 : Droit international et européen</b>	<b>6</b>												
		EC 1 : Droit international privé		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		<b>UE 3 : Droit pénal et sciences criminelles 1</b>	<b>12</b>												
		EC 1 : Criminologie		50	EvT		1	E	3H				1	E	1H
	B	EC 2 : Droit pénal spécial		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 3 : Droit pénal spécial - TD		40	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
			<b>30</b>												
2	B	<b>UE 1 : Droit privé et procédure 2</b>	<b>15</b>												
		EC 1 : Droit des successions		80	EvT		1	E*	3H				1	E*	1H
		EC 2 : Droit des libéralités		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Droit des successions et des libéralités - TD		40	EvT		1	A					1	A	
		EC 4 : Modes alternatifs de règlement des différends													
		EC 5 : initiation à la recherche													
		<b>UE 2 : Libertés et droits fondamentaux 1</b>	<b>6</b>												
		EC 1 : Droit international humanitaire		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la Convention européenne des droits de l'homme		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		<b>UE 3 : Option Droit des affaires 1 ou culture générale 1</b>	<b>6</b>												
		Option au choix (1 parmi 2)													
		Option 1 : Droit des affaires 1													
		EC 1 : Droit des entreprises en difficulté		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des entreprises en difficulté - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		Option 2 : Culture générale 1													

	EC 3 : Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques	30	EvT		1	E	3H			1	E	1H
	EC 4 : Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques - TD	30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M
	<b>UE 4 : Anglais</b>	<b>3</b>										
	EC 1 : Anglais	30	EvC		2	E et/ou O		1	O		1	O
		<b>30</b>										

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ;

A : autre (à préciser dans les remarques)

*En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.*

#### REMARQUES :

S2-UE1-EC4 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

\* Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

#### Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

## MASTER 2 - Justice, Procès et Procédures

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

21     crédits

*Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.*

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
					évaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nde</sup> chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
3	A	<b>UE 1 : Culture juridique et générale</b>	<b>3</b>											
		EC 1 : Histoire de la justice		30	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		<b>UE 2 : Contentieux et procédures</b>	<b>6</b>											
		EC 1 : Droit commun du procès		30	EvT		1	E	3H					
		EC 2 : Droit de la preuve		30	EvT		1	E	1H					
		<b>UE 3 : Libertés et droits fondamentaux 2</b>	<b>12</b>											
		EC 1 : Libertés fondamentales, aspects de droit civil												
		EC 2 : Libertés fondamentales, aspects de droit pénal		120	EvT		1	Grand oral*						
		EC 3 : Libertés fondamentales, aspects de droit public												
		<b>UE 4 : Option Droit des affaires 2 ou Culture générale 2</b>	<b>3</b>											
		Option au choix (1 parmi 2)												
		Option 1 : Droit des affaires 2												
		EC 1 : Déontologie des acteurs du droit des affaires		30	EvC		2	E et/ou O		1	M			
		Option 2 : Culture générale 2												
		EC 2 : Théorie du droit		30	EvT		1	E	3H					
		<b>UE 5 : Compléments de formation</b>	<b>3</b>											
		EC 1 : Techniques oratoires Séminaire d'éloquence et techniques oratoires		30	EvT		1	A						
		<b>UE 6 : Anglais</b>	<b>3</b>											
		EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O			
			<b>30</b>											
		<b>UE 1 : Droit pénal et sciences criminelles 2</b>	<b>9</b>											
		EC 1 : Droit pénal des mineurs		20	EvT		1	E	1H					
		EC 2 : Droit pénal international		20	EvT		1	E	1H					
		EC 3 : Criminologie approfondie		<b>50</b>	EvC		2	E et/ou O		1	M			

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

	<b>UE 2 : Monde contemporain</b>	<b>3</b>							
	EC 1 : Droit du numérique et des pratiques numériques		<b>15</b>	EvC		<b>2</b>	E et/ou O		<b>1</b>
	EC 2 : Grands problèmes contemporains		<b>15</b>	EvC		<b>2</b>	E et/ou O		<b>1</b>
	<b>UE 3 : Droit privé et procédure 3</b>	<b>3</b>							
	EC 1 : Etude de dossiers contentieux		<b>15</b>	EvC		<b>2</b>	E et/ou O		<b>1</b>
	<b>EC 2 : Droit approfondi des personnes et de la famille</b>		<b>15</b>	EvC		<b>2</b>	E et/ou O		<b>1</b>
	<b>UE 4 : Recherche et pratique professionnelle</b>	<b>12</b>							
	EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)		<b>90</b>	EvT		<b>1</b>	A		
	<b>EC 2 : Concours de criminologie : Rédaction de commentaires criminologies d'œuvres de fiction</b>		<b>30</b>	EvT		<b>1</b>	A		
	<b>UE 5 : Complément de formation</b>	<b>3</b>							
	<b>EC 1 : Préparation rapports de stage et mémoires de recherches</b>						<b>NE</b>		
	<b>EC 2 : Séminaire d'éloquence et de techniques oratoires</b>		<b>30</b>	EvT		<b>1</b>	A		
		<b>30</b>							

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

*En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.*

#### REMARQUES :

\* : Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

S3-UE5-EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S4-UE4-EC1 et EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S4-UE5-EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

#### Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser